



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Echiquier Convexité Europe – Action A (ISIN : FR0010377143) Compartiment de la SICAV Echiquier gérée par La Financière de l'Echiquier

### Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes :

ECHIQUEUR CONVEXITÉ EUROPE met en œuvre une gestion active d'obligations convertibles européennes afin de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence «Exane Convertibles Index Europe».

L'indice «Exane Convertibles Index Europe » est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Convertibles Europe. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé en euros et coupons réinvestis.

Echiquier Convexité Europe est en permanence exposé entre 60 et 100% en obligations convertibles et titres assimilés européens. L'accent est mis sur les obligations convertibles dites « mixtes », car elles présentent un profil de rendement/risque qui cherche à profiter de la hausse des actions tout en bénéficiant de l'effet de la composante obligataire du titre qui vise à atténuer l'incidence d'une baisse.

Afin de déterminer les meilleures opportunités d'investissements à moyen et long terme, l'équipe de gestion concentre son analyse sur différents facteurs macro et micro-économiques, sur une analyse fondamentale et quantitative des sous-jacents actions, une analyse fondamentale du crédit des émetteurs ainsi que d'une analyse technique et quantitative de certains instruments de convexité (options, options convertibles, ...). Cette appréciation par les gérants du risque de crédit lié à chaque émetteur faisant partie intégrante du processus de gestion, l'OPCVM ne se fixe pas de limite particulière en termes de notations externes. Ainsi, les investissements dans des titres non notés ou « à haut rendement » (soit des titres spéculatifs, plus risqués) peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM. Les allocations géographique et sectorielle au sein des différents marchés sont effectuées au gré du gérant.

L'OPCVM est exposé aux autres pays de l'OCDE (hors UE) à hauteur de 20% maximum de l'actif.

L'OPCVM capitalise les revenus encaissés.

Autres informations :

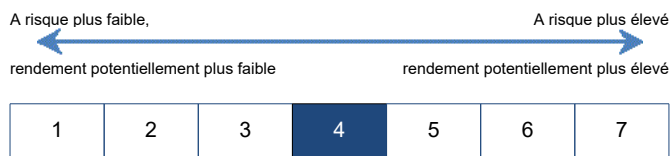
Dans certains cas particuliers ou techniques (attente d'investissement, obligations converties en actions, réplique du profil de risque d'une convertible ...), le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en actions européennes. La majeure partie du temps, l'investissement direct en actions est accessoire. Les gérants peuvent investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM lorsqu'ils le considèrent utile à la stratégie de gestion ou pour rémunérer des liquidités. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille : change, actions, taux et crédit (dans ce cas spécifique : uniquement en achat de protection CDS mono-signature ou indice).

L'OPCVM est exposé aux autres pays de l'OCDE (hors UE) à hauteur de 20% maximum de l'actif.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures (heure de Paris) auprès de notre centralisateur BNP Paribas Securities Services et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

### Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique en raison de son exposition privilégiée en obligations convertibles « mixtes » et titres assimilés émis par des sociétés européennes, sensibles à la fois aux taux, aux actions sous-jacentes, ainsi qu'au crédit lié à chaque émetteur. L'absence de limite en termes de notations et l'exposition à des titres « à haut rendement » contribuent à amplifier le risque de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'information sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

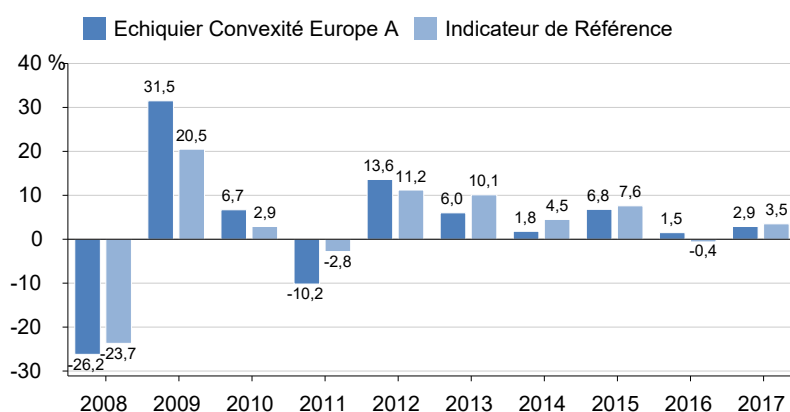
## FRAIS

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3,00 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le compartiment sur une année		
Frais courants	1,41 %	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos en décembre 2017. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	0 %	Néant

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

## PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de référence tiennent compte des éléments de revenus distribués.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'action A du compartiment Echiquier Convexité Europe est issue de la fusion absorption de la part A du FCP Echiquier Convexité Europe créée le 12/10/2006.

Les performances sont calculées en EUR.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.

Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

L'OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.